



OIC/CFM-40/2013/POL/SG-REP

**RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OCI
SUR LES
QUESTIONS POLITIQUES**

**PRESENTE A LA
40^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES**

CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE

09-11 DECEMBRE 2013

06-08 SAFAR 1435 H

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GENERAL DE L'OCI
SUR
LES QUESTIONS POLITIQUES**

1. Ce rapport qui couvre les activités du Secrétariat général sur la mise en œuvre des résolutions relatives aux questions politiques pendant la période allant d'août 2012 à juillet 2013, est soumis à la 40^{ème} session du Conseil de ministres des Affaires étrangères pour examen et décision appropriée.

2. Pendant cette période, j'ai suivi le déroulement des événements dans les Etats membres avec un engagement actif et réagi à leur égard dans la mesure des capacités de l'OCI et des mandats qui m'ont été donnés par les États membres.

LA SYRIE

3. A travers un certain nombre de messages publiés par l'OCI, j'ai exprimé notre profonde tristesse à la poursuite de l'escalade et à l'aggravation des pratiques violentes, tout en soulignant la nécessité d'un engagement à protéger les civils, à respecter les droits de l'homme, à appliquer les principes de la bonne gouvernance, à mettre en œuvre les réformes promises par les dirigeants syriens et à résoudre la crise syrienne par les moyens pacifiques.

4. J'ai réitéré la position de l'OCI qui a appelé à plusieurs reprises pour résoudre la crise syrienne par l'arrêt de la violence et du carnage. J'ai exhorté toutes les parties à revenir à la sagesse et au dialogue sérieux avec les forces nationales pour que le peuple syrien parvienne à réaliser ses aspirations à des réformes démocratiques et au développement économique et social. J'ai prévenu que l'escalade militaire continue, qui est rejetée aux niveaux régional et mondial, va pousser le pays à glisser vers des risques internes et la guerre civile, ce qui constitue une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays et dans la région.

5. Le 12^{ème} Sommet islamique du Caire a exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration de la situation, la fréquence accrue des massacres, qui ont coûté la vie des milliers de civils non armés, et les massacres dans les villes et villages perpétrés par les autorités syriennes.

6. L'OCI a appelé pour le démarrage de la mise en œuvre immédiate du plan de la phase de transition et le développement d'un mécanisme pacifique qui permettrait la construction d'un nouvel État syrien basé sur le système pluraliste, démocratique et civil où il y aurait égalité sur la base du droit, de la citoyenneté et des libertés fondamentales.

7. En l'absence de tout résultat tangible dans les initiatives de paix régionales et internationales pour résoudre la crise syrienne, je préconise la convocation de la Conférence de

Genève-II sur la Syrie impliquant toutes les parties afin de trouver une solution pacifique à cette crise. J'ai exprimé la volonté de l'OCI de faire tout ce qui lui est possible par sa position et ses capacités pour contenir la crise, et d'apporter son soutien à une solution pacifique de la crise syrienne.

8. Afin de maintenir la position de l'OCI qui est de promouvoir la tolérance et le respect des symboles religieux et lieux de culte, notamment les mosquées et les églises, j'ai exprimé ma ferme condamnation de l'assassinat de personnalités religieuses chrétiennes. J'ai également exprimé ma profonde préoccupation au sujet des actes de destruction et de vandalisme contre des sites religieux et lieux de culte en Syrie et réitéré la position de principe de l'OCI contre les attaques et la profanation des symboles religieux, lieux de culte et lieux saints de toutes les religions.

LE DIFFEREND SUR LE JAMMU ET CACHEMIRE

9. C'est encore avec mes sentiments de tristesse que je dois faire rapport sur la question du Jammu-et-Cachemire qui est restée non résolue et sans développement spécifique dans le sens de la satisfaction des revendications légitimes du peuple cachemire en lutte pour ses droits légitimes depuis des décennies.

10. Cependant, l'OCI, toujours fidèle à sa position de principe, a continué à apporter son plein appui au peuple du Cachemire et à son droit légitime à l'autodétermination par des moyens pacifiques et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Mon Envoyé spécial pour le Jammu et Cachemire, l'ambassadeur Abdullah Alim et moi-même n'avons manqué aucune occasion pour soulever la question du Jammu et Cachemire et réitérer la position de l'OCI à cet égard. En outre, les bureaux de l'OCI à New York et à Genève continueront d'explorer les différentes voies et les différents canaux à travers le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, les groupes internationaux de défense des droits de l'homme et les organisations humanitaires pour prévenir de nouvelles violations des droits humains du peuple cachemiri, tout en faisant en sorte que leurs voix soient entendues sur la réalisation de leurs droits inaliénables.

11. En Février 2013, en marge du 12^{ème} Sommet islamique, tenu au Caire, République arabe d'Égypte, le Groupe de contact sur Jammu-et-Cachemire a tenu une autre réunion où les membres du groupe ont saisi l'occasion pour réitérer une fois de plus leur solidarité et leur soutien au peuple Cachemiri. Il a également été décidé d'élargir la composition du groupe afin d'acquérir une plus grande efficacité dans le soutien à la cause du Cachemire. Il a en outre réaffirmé la nécessité d'explorer de nouvelles initiatives et les meilleurs moyens susceptibles de renforcer davantage le Groupe en prenant des mesures concrètes au bénéfice du peuple du Cachemire.

12. Afin d'examiner les derniers développements dans le Jammu-et-Cachemire et d'attirer plus d'attention sur la question, l'OCI a décidé de tenir une réunion avec les représentants du peuple cachemiri à son siège à Djeddah. Elle a cependant été reportée en raison des restrictions imposées par l'Inde sur la liberté de déplacement des dirigeants de la All Parties Hurriyat Conference (APHC). Mon Envoyé spécial pour Jammu-et-Cachemire est toujours suivi toujours la question de la tenue de la réunion et j'espère que nous allions bientôt être en mesure de l'organiser.

13. Comme je l'ai annoncé précédemment, mon Envoyé spécial pour Jammu-et-Cachemire effectuera bientôt une visite à Azad Cachemire accompagné de représentants de la Banque Islamique de Développement (BID), du Fonds de solidarité islamique (FSI) et de l'ISESCO pour étudier de nouveaux moyens d'apporter l'assistance nécessaire aux populations de l'Azad Cachemire. J'espère vraiment que le résultat de la visite devrait également encourager nos États membres à aider davantage le peuple du Cachemire qui a un besoin pressant de tous les types d'assistance.

LE SOUDAN

14. Pour le Soudan, un membre fondateur de l'OCI, j'ai suivi avec un vif intérêt les développements dans le pays en particulier les développements qui ont suivi le référendum. Tout en me félicitant de la mise en œuvre intégrale et rapide par les parties soudanaises, de l'Accord de paix global, je les ai exhortées à parvenir rapidement à un accord à travers un règlement négocié sur les questions post-référendaires.

15. L'OCI a soutenu la sécurité, l'intégrité territoriale et la stabilité du Soudan et j'ai condamné l'attaque par le Sud-Soudan d'une installation pétrolière à Heglitz, ce qui a augmenté les tensions entre la République du Soudan et le Sud-Soudan et, par conséquent, j'ai appelé le Sud-Soudan à respecter pleinement l'accord signé entre les deux parties. J'ai condamné également le soutien et facilités accordées par le gouvernement du Sud Soudan à certains mouvements rebelles armés du Darfour, toute chose qui est de nature à compliquer la situation sur le terrain au Darfour, de même que j'ai exhorté les deux pays à régler leurs questions litigieuses par la négociation.

16. Dans un certain nombre de communiqués publiés par le Secrétariat général de l'OCI, j'ai exhorté toutes les parties prenantes et les partenaires au développement du Soudan, lors de la participation de l'OCI au processus de paix de Doha, à mettre pleinement en œuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour et à prendre des mesures concrètes pour accélérer le processus de paix afin de permettre au peuple du Darfour de bénéficier des dividendes de la paix. J'ai également participé à la conférence des donateurs pour le Darfour qui s'est tenue à Doha en mai 2013 et réitéré l'engagement de l'OCI et de ses États membres à contribuer à la reconstruction et au développement du Darfour.

LA SOMALIE

17. Malgré certaines difficultés persistantes, la situation générale en Somalie a continué à connaître une amélioration régulière au cours de la période considérée, à la suite des progrès marquants des Signataires et autres parties prenantes dans la mise en œuvre de la Feuille de route sur la fin de la transition politique. La Somalie, contre de nombreuses attentes, a tourné la page et fait la fierté la Oumma.

18. Dans ce contexte, le 39^{ème} CMAE tenu à Djibouti a adopté la résolution 3/39-POL sur la situation en Somalie. Dans ce document, les ministres se sont félicités de ma visite historique à Mogadiscio et m'ont prié de poursuivre mes efforts de soutien à la reconstruction de la Somalie et d'aider le gouvernement fédéral somalien à développer ses institutions de sécurité, notamment la police et les forces de sécurité nationales et m'ont en plus chargé d'aider le gouvernement fédéral à élaborer une stratégie de sécurité y compris les plans de désarmement, la réhabilitation des milices pour leur réinsertion dans la société et le renforcement des capacités de l'État dans le domaine de la justice.

19. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, j'ai écrit aux États membres et institutions de l'OCI pour leur rappeler à assumer leurs responsabilités de soutenir les efforts de paix en Somalie, de contribuer en troupes pour renforcer le fonctionnement de la Mission de l'Union africaine pour le Maintien de Paix en Somalie (AMISOM) et d'aidant la Somalie à renforcer ses capacités en matière de consolidation des institutions de l'État. J'ai aussi mobilisé les États membres dans une campagne pour la fin de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU depuis plusieurs décennies, qui a heureusement abouti à la levée partielle de l'interdiction. Mon espoir est que cette évolution pourrait contribuer à accélérer le renforcement des forces de sécurité somaliennes à travers l'acquisition de l'équipement nécessaire. Je suis également heureux de constater que certains États membres ont répondu positivement à mon appel en apportant une aide concrète au renforcement des capacités. En marge de la 67^{ème} session de l'AG de l'ONU, j'ai participé à une réunion de haut niveau convoquée par l'ONU sur la Somalie. Le Groupe de contact de l'OCI sur la Somalie s'est également réuni en marge de l'Assemblée générale pour examiner les développements politiques positifs qui contribueront davantage à la stabilisation du pays.

20. À l'invitation du Premier ministre britannique, l'OCI en tant que partenaire international essentiel de la Somalie, a pris part à la Conférence sur la Somalie convoquée le 7 mai 2013 à Londres par le gouvernement britannique. Les participants à la réunion des partenaires et amis de la Somalie ont affirmé leur détermination à rester attachés à la stabilisation de la Somalie et à soutenir de façon coordonnée et durable la mise en œuvre le plan de Six pilier du gouvernement fédéral somalien. Le forum international, auquel ont participé 54 délégations en provenance de la Somalie et de la communauté internationale, y compris plusieurs États membres de l'OCI, a convenu qu'un partenariat solide constituera le fondement de la future coopération entre la Somalie et la communauté internationale en vue de jeter les bases d'un avenir meilleur pour les Somaliens.

21. Avec la de la transition menée à bien qui a abouti à l'adoption de la constitution provisoire et l'établissement d'institutions plus légitimes et plus représentatifs en Somalie, l'OCI doit prévoir une nouvelle ère de relations de coopération dans le cadre du nouvel ordre. À cet égard, le Fonds de dotation spéciale de l'OCI pour la Somalie établi par le 38^e CMAE aurait

besoin d'être activé alors que le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'OCI à Mogadiscio devrait être transformé en un Bureau de développement avec une responsabilité supplémentaire de suivi des activités politiques devant mener à la finalisation de la constitution et la tenue éventuelle d'élections sur la base du suffrage universel. Pour approfondir le processus de réconciliation nationale et la démocratie et parvenir à une gouvernance efficace, les nouvelles autorités doivent rester concentrés et maintenir leur unité et leur cohésion.

22. En me félicitant particulièrement de la volonté du peuple somalien notamment les parties prenantes pour mener la transition à bon port, je tiens à exhorter toutes les parties prenantes à ne pas fléchir et à s'appuyer sur la dynamique actuelle afin de stabiliser leur pays et de faire avancer les choses. J'encourage aussi le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts de sensibilisation et de réconciliation avec toutes les régions et l'opposition afin d'élargir le processus de paix et de le rendre plus durable.

23. L'OCI reconnaît que les Somaliens seuls ne seront pas en mesure d'atteindre ces objectifs sans aide extérieure. Par conséquent, je vais continuer à mobiliser tous les partenaires en particulier les des États membres de l'OCI pour qu'ils s'engagent véritablement dans la reconstruction à long terme et le renforcement de la paix en Somalie, en contribuant activement à renforcer les capacités somaliennes dans divers domaines cruciaux, notamment le secteur de la sécurité.

LE YEMEN

24. L'OCI a suivi de près et soutient le processus de rétablissement des institutions de l'État et de reconstruction au Yémen. L'OCI a salué les mesures transitoires négociées et inclusive adoptée par le président Abed Rabbo Mansour Hadi, appelant toutes les parties yéménites à s'engager positivement à l'initiative de dialogue national qui ouvre la voie vers la réconciliation nationale, la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes au Yémen. L'OCI a réaffirmé son soutien total et constant à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République du Yémen et a appelé tous les États membres à apporter toute l'aide nécessaire pour le processus de transition au Yémen.

25. L'OCI a félicité les Amis du Yémen pour avoir mobilisé les engagements pris par la communauté internationale en vue de fournir un soutien financier pour satisfaire les besoins économiques et humanitaires urgents du peuple yéménite.

26. L'OCI a salué les décisions du président Abdrabuh Mansour Hadi, Président de la République du Yémen, sur la restructuration de l'armée yéménite, la désignation de zones militaires et la nomination de leurs commandants dans le cadre des efforts visant à unifier l'armée. J'ai exprimé l'espoir que les efforts du président yéménite contribuent à consolider la concorde nationale, la sécurité et la paix au Yémen.

CHYPRE

27. L'Organisation de coopération islamique a suivi avec beaucoup d'intérêt le dernier processus de négociation des Nations Unies pour un règlement global du problème de Chypre, qui s'est déroulé entre 2008-2012 sous les auspices de la mission de bons offices du Secrétaire général. À ma grande déception, ce dernier processus des Nations Unies à Chypre n'a pas produit de résultat, malgré les efforts dévoués de la partie chypriote turque. Des progrès dans le processus ont été largement atteints grâce à des propositions complètes et constructives des Chypriotes turcs, qui ont également été appréciées par l'ONU. La partie chypriote turque a rempli toutes les exigences de l'ONU pour convoquer une réunion de haut niveau, comme phase finale avant le référendum, qui aurait permis de parvenir à un règlement dans la première moitié de 2012. En outre, si un accord avait pu être atteint, le nouvel Etat de partenariat aurait en fait pris la présidence de l'Union européenne le 1er Juillet 2012. Cependant, la partie chypriote grecque a préféré prendre unilatéralement la présidence de l'UE au lieu d'un règlement.

28. L'engagement des Chypriotes turcs tout au long des processus menés par l'ONU depuis des décennies, a été prouvé une fois de plus au cours des référendums organisés en 2004 dans le cadre du plan de règlement global des Nations Unies (Plan Annan). Mais le dernier processus de l'ONU a montré à nouveau que les seuls efforts sincères des Chypriotes turcs ne suffisent pas.

29. L'élection de M. Anastasiades comme le nouveau dirigeant chypriote grec, le 24 Février 2013 a suscité des espoirs de la communauté internationale pour un rapide règlement global. Après les élections, le président de la République turque de Chypre du Nord (RTCN), S.E Dr. Derviş Eroğlu a appelé M. Anastasiades le 25 Février 2013 pour le féliciter et lui a également envoyé une lettre le 1^{er} Mars 2013, exprimant le fait qu'une réunion anticipée entre eux serait déterminante pour aider à comprendre où en est la position d'Anastasiades sur les termes d'un règlement négocié.

30. La première réunion des dirigeants, qui a été reportée à deux reprises à la demande de la partie chypriote grecque, a finalement eu lieu le 30 mai 2013. Selon la presse, M. Anastasiades a insisté pour garder à cette réunion un caractère purement social, non seulement en envoyant une lettre au Secrétaire général à cet effet, mais aussi en essayant de limiter la participation. Par conséquent, aucune feuille de route n'a été déterminée lors de cette première réunion des leaders.

31. Compte tenu de ces développements, et considérant que la question de Chypre a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil sécurité de l'ONU pendant près d'un demi-siècle, je tiens à souligner encore une fois la nécessité de trouver un règlement politique négocié et mutuellement convenu sur Chypre basée sur le pouvoir constituant inhérent des deux peuples et sur leur égalité politique et leur copropriété de l'île.

32. La récente tentative de l'administration de la partie chypriote grecque d'offrir les ressources naturelles de l'île comme une garantie pour un fonds de solidaire pour l'investissement ou pour tout autre régime d'emprunt qui doit être établi en raison de la crise économique, a constitué une nouvelle manifestation de l'illusion de la partie chypriote grecque d'être le seul propriétaire de l'île. La partie chypriote turque a naturellement affiché sa réaction à

travers la déclaration faite par le président Eroğlu le 21 Mars 2013. La Turquie a également fait une déclaration le 23 Mars 2013, indiquant que le seul moyen d'exploiter les ressources naturelles de l'île avant tout règlement, est de passer par un accord en conformité avec les propositions formulées par la partie chypriote turque en 2011 et 2012, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU et ainsi obtenir un consentement clair de la partie chypriote turque concernant le partage de ces ressources naturelles.

33. Un règlement global juste et durable à Chypre sous la forme d'un nouveau partenariat avec deux États constituants d'égal statut constitue une priorité et un avantage majeurs pour la communauté internationale. D'autre part, il continue d'être un sujet de préoccupation que les Chypriotes turcs musulmans restent la partie lésée par l'absence d'une solution mutuellement convenue. Les Chypriotes turcs, en continuant à souffrir injustement de l'absence d'un règlement à Chypre, ne peuvent pas être laissés en marge de la communauté internationale pour toujours. Mettre fin à l'isolement injuste des Chypriotes turcs demeure une priorité en conformité avec les résolutions de l'OCI. J'appelle tous les États membres à renforcer la solidarité agissante et de continuer à développer leurs relations avec les Chypriotes turcs.

34. En accord avec les rapports du Secrétaire général de l'ONU et les résolutions antérieures de l'OCI, dont la résolution no. : 3/11-P (IS) et le Communiqué final de la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet tenue du 13 au 14 mars 2008 à Dakar, la résolution no. : 7/37-POL adoptée par la 37ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue du 18 au 20 mai 2010 à Douchanbé, République du Tadjikistan, la résolution no. : 15-PE/6-CONF de la 6ème session de la Conférence de l'Union interparlementaire des pays islamiques (UPPI), tenue du 30 au 31 janvier 2010 à Kampala, République d'Ouganda et la Déclaration de Kampala, la résolution no. : 12-PE/13-CNCL de la 13ème session du Conseil de l'UPCI tenue du 16 au 19 janvier 2011 à Abou Dhabi, la résolution no. : 7/38-POL adoptée par la 38ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue du 20 au 28 juin 2011 à Astana, Kazakhstan et le communiqué final de la 7ème session de la Conférence de l'UPPI tenue les 30 et 31 janvier 2012 à Palembang, République d'Indonésie, le communiqué final adopté par la 4ème Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue à La Mecque, les 14-15 Août 2012, la Résolution n ° 6/39 -POL adoptée par la 39ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI tenue à Djibouti, République de Djibouti, du 15 au 17 Novembre 2012 la Résolution n ° 14-PFR/8-CONF de la 8ème session de la Conférence de l'UPPI tenue à Khartoum, République du Soudan, les 21-22 Janvier 2013, le Communiqué final de la 8ème session de la Conférence de l'UPPI, la Déclaration de Khartoum de la 8ème session de la Conférence de l'UPPI, et le Communiqué final de la 12ème session de la Conférence islamique au Sommet tenue à Caire les 6-7 Février 2013, l'OCI a exprimé, dans le cadre de la vision de règlement de la question chypriote:

- Son soutien à un règlement global du problème chypriote,
- Sa reconnaissance du fait qu'aucune des parties ne peut revendiquer une autorité ou une juridiction sur l'autre et que les Chypriotes grecs ne représentent pas les Chypriotes turcs,
- Sa déception au sujet de la réticence de la part de la partie chypriote grecque à trouver une solution mutuellement convenue, un règlement global juste et durable de la question

chypriote ainsi que les efforts de réarmement de la partie chypriote grecque et ses efforts de réclamer de façon unilatérale les zones de juridiction maritime en Méditerranée orientale.

L'État Chypriote turc, en tant qu'observateur à l'OCI, a participé à la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue au Caire les 6-7 Février 2013, par une délégation conduite par le président Eroğlu.

35. Le 16 Mars 2013, j'ai reçu M. Sunat Atun, Ministre de l'Economie et de l'Energie de la République turque de Chypre du Nord, qui était en visite de travail au siège de l'OCI.

36. Le ministère des Affaires étrangères de la RTCN, avec sa note du 30 mai 2013, a proposé la signature d'un cadre de coopération avec le Secrétariat de l'OCI pour la période des trois ans à venir, qui permettrait des consultations régulières dans les domaines de la politique, de l'économie, du commerce, du tourisme, de l'enseignement supérieur, de la technologie, de la formation professionnelle et d'autres domaines pertinents. Rappelant que la RTCN a été déjà accueilli d'importantes manifestations de l'OCI, le ministère a également informé dans cette note qu'il a été décidé d'organiser conjointement avec le Secrétariat Général de l'OCI, une conférence sur «L'eau et la sécurité alimentaire dans les pays membres de l'OCI» en 2013, et de co-organiser également avec le CIDC un atelier intitulé «Promotion des exportations et stratégies d'investissement dans le contexte de la mondialisation», en 2014.

37. Je crois que la participation à ces événements constitue un signe très important de solidarité des membres de l'OCI avec le peuple musulman chypriote turc.

38. Au cours de sa visite au siège de l'OCI en avril 2012, le président Eroğlu a également transmis une demande officielle de l'État chypriote turc en tant qu'Etat observateur à l'OCI à ouvrir un bureau à Djeddah afin de poursuivre dûment leurs contacts avec l'OCI et son Secrétariat et de développer davantage leurs relations avec le monde islamique. Il m'a rappelé qu'il avait adressé en mars 2011 une lettre de renouvellement de cette demande à Sa Majesté Abdallah Ibn Abdel Aziz Al Saoud, Serviteur des Deux Saintes Mosquées et souverain d'Arabie saoudite, en mars 2011. J'ai également informé le président Eroğlu que je salue cette proposition. M. Hüseyin Özgürkün, ministre des Affaires étrangères de la RTCN m'a informé dans sa lettre du 15 Avril 2013, ils ont finalisé les préparatifs nécessaires à l'ouverture d'un Bureau chypriote turc accrédité auprès de l'Organisation de la coopération islamique à Djeddah et le Professeur adjoint Tayseer Al-Shanableh a été désigné comme le représentant de l'Etat chypriote turque.

39. Je crois sincèrement que l'Office chypriote turque à Djeddah permettra aux musulmans Chypriotes turcs d'établir une meilleure relation de travail avec l'OCI et ses organes subsidiaires en leur donnant les moyens de participer plus activement et plus efficacement au travail ainsi qu'aux activités et réunions de l'OCI.

L'AGRESSION DE LA REPUBLIQUE D'ARMENIE CONTRE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

40. Depuis mon dernier rapport sur le différend territorial entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie sur les territoires azerbaïdjanais occupés, y compris la région du Nagorno-Karabakh, il n'y a eu

aucun progrès dans le sens de trouver une solution juste du conflit. La région du Haut-Karabagh et d'autres districts environnants de l'Azerbaïdjan sont encore sous l'occupation de l'Arménie.

41. À la suite de l'agression arménienne, plus d'un million de personnes déplacées et de réfugiés azerbaïdjanais continuent de souffrir et de vivre dans des conditions pénibles. J'espère que les Etats membres et institutions de l'OCI seraient plus attentifs à ces populations en apportant l'assistance financière et humanitaire à l'Azerbaïdjan.

42. Au plan politique, j'ai saisi toutes les occasions possibles pour réitérer la position de l'OCI de longue date dans sa condamnation de l'agression arménienne et de la poursuite de l'occupation des territoires azerbaïdjanais, et j'ai réitéré la nécessité du retrait immédiat, inconditionnel et complet des forces armées arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. J'ai eu l'occasion de réaffirmer la position de l'OCI sur la question aux autorités azerbaïdjanaises lors de ma visite officielle à Bakou en mai et juin 2013.

43. A l'occasion du 21ème anniversaire du génocide contre les civils dans la région occupée du Nagorno-Karabakh (la ville azerbaïdjanaise de Khojaly), l'OCI a co-organisé un rassemblement commémoratif à son siège en Février 2013, qui a été pour moi une occasion de renouveler ma ferme condamnation de cet acte criminel et de réitérer la position constante de l'OCI sur le conflit du Nagorno-Karabakh.

L'AFGHANISTAN

44. L'OCI a continué à suivre l'évolution de l'Afghanistan et j'ai promis à différentes occasions, notamment lors de mes rencontres avec les hauts responsables afghans, que l'OCI continuera sans aucun doute à soutenir pleinement le pays dans ses efforts de paix pendant les années cruciales à venir.

45. Je tiens à réaffirmer l'engagement de l'OCI à soutenir le Haut Conseil Haut Conseil de Paix de l'Afghanistan et exprimé notre volonté de travailler avec les parties concernées et de contribuer au processus de réconciliation nationale en Afghanistan. J'ai aussi personnellement transmis ce message aux autorités afghanes, y compris le Président du Conseil, M. Salahuddin Rabbani.

46. À cet égard, et conformément à la résolution de l'année dernière adoptée par le 39ème CMAE à Djibouti, j'ai souvent demandé aux États Membres et à la communauté internationale de soutenir le processus de paix et de réconciliation inclusif, par les Afghans et pour les Afghans, pour parvenir à une solution politique à la crise dans le pays.

47. Au cours de la dernière année, l'OCI a continué de contribuer activement aux initiatives régionales et internationales sur l'Afghanistan. Dans toutes les rencontres importantes sur l'Afghanistan, J'ai réitéré notre position de principe consistant à soutenir le peuple et le gouvernement de l'Afghanistan dans leurs efforts inlassables de relever les défis politiques, sécuritaires et économiques auxquels leur pays est confronté. J'ai également souligné l'importance de la coopération régionale visant à restaurer la paix, la stabilité et le

développement en Afghanistan et dans la région. Heureusement, au cours de la dernière réunion ministérielle du Processus d'Istanbul qui s'est tenue à Almaty, Kazakhstan, en Avril 2013, le plan de mise en œuvre d'un ensemble de mesures de confiance (MDC) dans divers domaines de la coopération régionale a été approuvé. L'OCI a activement participé à toutes les réunions préparatoires et les travaux concernant ces mesures de confiance et ne ménagera aucun effort pour apporter une assistance à leur mise en œuvre. J'espère vraiment que la mise en œuvre de ces mesures de confiance soit au profit de la paix, de la stabilité et de la prospérité régionales. J'espère en outre que, conformément à la résolution No. 11/39-POL adoptée par le 39^e CMAE tenu à Djibouti, tous les Etats membres de l'OCI soutiennent les initiatives visant à renforcer la coopération entre l'Afghanistan et ses voisins.

48. Le terrorisme, la violence et l'extrémisme ciblent toujours des vies de civils innocents en Afghanistan. A différentes occasions et événements J'ai réitéré la position de l'OCI condamnant les activités terroristes et criminelles menées en Afghanistan par qui que ce soit et sous quelque justification que ce soit. J'ai également soutenu les initiatives prises par la société civile afghane pour harmoniser les points de vue des érudits musulmans sur la condamnation de l'interprétation erronée et abusive des valeurs islamiques par des individus et groupes violents. Je lance un appel à tous les États Membres à continuer d'apporter leur soutien sincère et efficace au gouvernement afghan dans sa lutte contre ce phénomène inhumain.

49. Afghanistan continue d'être une partie importante des mécanismes de financement et de la coopération socio-économique de l'OCI. Bien que les Etats membres de l'OCI aient gracieusement accordé leur aide financière et économique à l'Afghanistan par des voies bilatérales, j'espère que le soutien nécessaire soit également accordé par le biais de l'OCI afin de lui permettre de mettre en œuvre des projets de développement durable dans différents domaines.

50. Dans le cadre d'une initiative importante pour le développement des ressources humaines afghanes, l'OCI a accordé une attention particulière aux besoins de l'Afghanistan en matière de bourses d'études des institutions d'enseignement supérieur dans les pays membres de l'OCI. Je réitère mon précédent appel aux États membres de l'OCI et aux institutions pour qu'ils augmentent autant que possible leur part de l'aide socio-économique accordée à l'Afghanistan, y compris l'octroi de plus de bourses d'études universitaires pour développer davantage les ressources humaines du pays, surtout que le temps où les Afghans doivent jouer un rôle plus actif est désormais plus proche.

LA COTE D'IVOIRE

51. Au cours de la période en question, à la suite du bon déroulement des élections législatives et municipale, il ya un retour progressif à la normale et à la stabilité sont en Côte d'Ivoire, sous la direction du président Alassane Ouattara. Dans leur solidarité permanente avec le pays qui est un pilier régional en Afrique de l'Ouest, les ministres, lors du 39^e CMAE à Djibouti, ont adopté la résolution 12/39-POL sur la situation en Côte d'Ivoire. Dans ce document, les ministres ont exhorté les États membres et toutes les institutions de l'OCI à contribuer activement à la reconstruction du pays. Ils ont en outre chargé le Secrétaire général de prendre

les mesures nécessaires, en coopération avec la CEDEAO pour organiser une conférence des donateurs aux fins d'appuyer les efforts de reconstruction en Côte d'Ivoire.

52. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, j'ai écrit immédiatement aux États membres et institutions de l'OCI pour leur demander d'agir en conséquence. Dans le même ordre d'idée, j'ai pris contact avec la Côte d'Ivoire, le pays concerné, et la CEDEAO pour obtenir leur coopération en vue de la conférence des donateurs. Malheureusement, la CEDEAO n'a pas démontré l'engagement requis pour collaborer avec l'OCI en vue d'organiser la conférence. De même, une réponse est encore attendue de la Côte d'Ivoire pour ce qui est des projets bancables qu'il est prévu de préparer et de soumettre à la mobilisation des ressources.

53. En notant avec satisfaction les progrès globaux faits par la Côte d'Ivoire dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale, le pays continue de faire face à certains défis en particulier dans le domaine de la sécurité. Je reste préoccupé par les tentatives de déstabilisation par des éléments liés à l'ancien régime. J'exhorte donc tous les Ivoiriens à préserver l'unité nationale et je lance en même temps un appel aux États membres en particulier ceux de la région pour qu'ils intensifient leur soutien aux autorités de la Côte d'Ivoire pour un retour à une paix durable dans le pays.

LA GUINÉE

54. Depuis l'élection du président Alpha Condé, le 7 Novembre 2010, qui a mis fin à la transition politique découlant de la crise politique en Guinée, les autorités ont fait des progrès sensibles dans le rétablissement d'une paix durable et d'une stabilité dans le pays.

55. En guise de soutien et de solidarité avec le pays, la 39^{ème} session du CMAE tenue à Djibouti, a adopté la résolution 13/39-POL se félicitant des mesures prises par le nouveau gouvernement pour faire face aux défis économiques et financiers et a invité tous les États membres et institutions financières de l'OCI à continuer d'accorder leur appui politique, économique et financier à la Guinée. Il a également exhorté les États membres à apporter toutes les formes d'assistance à la Guinée en vue d'un déroulement correct des élections législatives. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, j'ai écrit aux États membres et institutions financières pour agir en conséquence. J'ai aussi continué à soulever la nécessité d'apporter une assistance à la Guinée avec les partenaires de l'OCI au cours de mes différentes interactions avec eux.

56. Alors que le gouvernement s'efforce de manière louable à s'attaquer aux défis économiques et sécuritaires, y compris la réforme du secteur de la sécurité, j'ai également continué à encourager le président Condé à donner la priorité au parachèvement de la transition politique en tenant des élections crédibles, transparentes, libres et équitables. Je l'ai assuré ainsi que son pays de l'assistance de l'OCI à cet égard. Dans ce contexte, j'ai offert mes bons offices de médiation entre le gouvernement et l'opposition pour trouver un moyen de sortir de l'impasse qui a conduit à plusieurs reports de l'élection. Je lance donc un appel à tous les États membres, notamment ceux de la région, pour qu'ils apportent l'assistance financière et logistique

nécessaire à la Guinée comme ils l'ont fait pendant les élections présidentielles pour permettre aux autorités d'approfondir la démocratie et la bonne gouvernance en Guinée.

LA LIBYE

57. J'ai salué le processus de stabilisation politique menée par les autorités libyennes en dépit des défis existants. J'ai également exprimé le soutien de l'OCI pour les efforts déployés par le gouvernement en vue de bâtir les institutions démocratiques au pays et relancer le développement socio-économique en faveur du peuple libyen.

58. Maintenant, ce pays va de l'avant avec l'appui des États Membres de l'OCI et de la communauté internationale dans son ensemble. J'exhorte toutes les parties prenantes à rester vigilantes pour préserver les intérêts du pays à cette période cruciale. Je vais continuer mes efforts et mon plein soutien à la réalisation de la paix, de la sécurité et du bien-être du peuple libyen.

LE MALI ET LA REGION DU SAHEL

59. La situation au Mali et au Sahel au cours de la période en revue est restée une source de grave préoccupation pour l'OCI en raison de ses implications plus larges sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. En réponse à l'aggravation de la crise, le 39^{ème} CMAE tenu à Djibouti a adopté la résolution 18/39-POL. Il a rappelé les conclusions du 4^{ème} Sommet extraordinaire des 14-15 Août 2012 et a demandé aux États membres d'aider le Mali à récupérer son territoire occupé et restaurer son unité et sa stabilité. Il a également exprimé son plein soutien à la médiation de la CEDEAO sur le conflit malien. Comme mandaté par le Sommet extraordinaire de la Mecque, j'ai nommé S.E M. Djibril Bassolé, ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, comme mon Envoyé spécial pour le Mali et le Sahel afin de diriger les efforts globaux de l'OCI pour contribuer à trouver une paix durable au Mali et dans la région. M. Bassolé qui a été actif à ce titre en tant qu'envoyé de l'OCI, est venu au Secrétariat général de l'OCI le 13 Mars 2013 pour une séance d'information sur son mandat et un examen des derniers développements sur le terrain au Mali.

60. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du CMAE, j'ai écrit aux États membres pour leur demander d'apporter toutes les formes possibles d'assistance au Mali afin de lui permettre de recouvrer son intégrité territoriale et de fournir l'assistance humanitaire nécessaire aux personnes déplacées et réfugiés maliens dans les pays voisins. De même, une mission conjointe OCI-OCHA a visité le Mali, le Niger et le Burkina Faso pour évaluer les besoins de la région et mobiliser la communauté internationale en faveur d'une intervention d'urgence pour améliorer la situation dans la région. Le 26 Septembre 2012, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, j'ai participé à la réunion de haut niveau sur le Mali au cours de laquelle j'ai informé sur les différentes actions entreprises par l'OCI depuis le déclenchement de la crise.

61. En Novembre 2012, j'ai dépêché une mission de haut niveau au Mali et au Burkina Faso pour encourager les parties maliennes à s'engager plus sérieusement au dialogue et à la médiation

afin d'éviter une intervention militaire imminente dans le Nord, tel qu'approuvé par la résolution 2071 du Conseil de sécurité et que la réunion ministérielle du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali tenue le 19 Octobre 2012, Bamako et le Sommet ultérieur de la CEDEAO avaient également soutenu. A Ouagadougou, la délégation de l'OCI a participé à la toute première face à face entre le gouvernement du Mali, le mouvement rebelle touareg du MNLA et les militants d'Ansar Dine basés dans le nord du Mali. La rencontre historique a accepté de lancer et de formaliser le processus de dialogue trois semaines plus tard sous les auspices du médiateur, le président Blaise Compaoré, mais le 20 Décembre 2012, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2085 qui a autorisé le déploiement d'une Mission de soutien international dirigé par l'Afrique au Mali (AFISMA).

62. Malheureusement, le 11 Janvier 2013, le conflit a pris une escalade dramatique sur le terrain au Mali à la suite des frappes militaires de la France qui seraient sur l'invitation du gouvernement du Mali dans le but de stopper l'avancée vers le sud des groupes armés contrôlant le nord et empêcher l'effondrement de l'Etat au Mali. Cette évolution a nécessité le déploiement rapide des troupes de l'AFISMA fournies en grande partie par les Etats membres de l'OCI, pour libérer le Nord. Avec la transformation de l'AFISMA à partir du 1^{er} Juillet 2013 en une Mission d'appui multidimensionnelle au Mali (MINUSMA), j'ai lancé un appel aux États membres pour fournir des troupes à la Mission et une assistance au Mali en vue d'organiser des élections nationales prévues pour le 28 juillet 2013 dans tout le pays. Pour assurer le bon déroulement des élections, une nouvelle initiative de médiation a été menée à Ouagadougou sous l'égide du Président Blaise Compaoré qui a réussi à négocier, le 18 Juin 2013, un accord intérimaire entre le gouvernement du Mali, le MNLA et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad. L'accord, dans lequel l'OCI a signé comme témoin, a facilité le retour de l'administration malienne à Kidal et d'autres zones encore sous le contrôle des rebelles touaregs armés.

63. Lors du 12^{ème} Sommet islamique tenu au Caire les 6-7 Février, la situation au Mali a figuré en bonne place sur l'ordre du jour de la réunion. En exprimant leur attachement indéfectible à l'unité et l'intégrité territoriale du pays, les dirigeants ont adopté une déclaration spéciale sur le Mali et décidé d'établir un Groupe de contact au niveau ministériel pour suivre de près les développements dans cet État membre fondateur. Le Groupe de contact composé de 24 pays a tenu sa réunion inaugurale le 13 mai 2013 au Secrétariat général. De même, le 15 mai 2013, à l'invitation de l'UE, l'OCI a participé à la conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali tenue à Bruxelles. La rencontre a connu une large participation des partenaires, y compris un certain nombre de pays de l'OCI qui ont fait diverses promesses à la reconstruction, au développement et à la stabilisation du Mali.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

64. L'Organisation de la Conférence islamique a toujours été guidée par les principes et les enseignements de la noble foi islamique, qui prône la pratique et l'observation de la paix et de la tolérance dans toutes les relations et initiatives. L'Organisation considère donc l'acte de terrorisme comme l'un des crimes les plus graves contre l'humanité, comme il est commis avec l'objectif principal d'infliger le plus de douleur possible par la perte violente de vies d'innocents

et la destruction de propriétés. Il affecte tous les aspects de la société du fait qu'il constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et entrave également le développement.

65. Dans son effort déployé pour relever les défis posés par la menace du terrorisme, l'Organisation a décidé de placer le terrorisme comme l'une des plus grandes priorités de son programme. Le Programme d'action décennal adopté par le 3^{ème} Sommet extraordinaire de La Mecque tenu en décembre 2005, a souligné sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et son rejet de ce fléau quelle que soit son excuse ou sa justification, rappelant que le terrorisme est un phénomène international qui n'a de lien avec aucune religion, aucune race ou aucun pays. Le Programme d'action décennal a également établi une distinction entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples contre l'occupation étrangère, une lutte qui ne permet pas nuire à l'innocent. Il a appelé les dirigeants musulmans à introduire des changements complets et qualitatifs dans leurs législations et réglementations nationales pour incriminer toutes les pratiques terroristes et toutes les formes de soutien, de financement ou d'incitation en faveur de ces actes. Il a également réitéré l'engagement en faveur de la Convention de l'OCI sur la lutte contre le terrorisme et de la mise en œuvre des recommandations faites par la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme qui a eu lieu en février 2005 à Riyad, y compris la création du Centre international pour la lutte contre le terrorisme.

66. L'OCI se félicite de l'adoption de la Stratégie mondiale des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme en Septembre 2006. Elle invite les États membres à se joindre à l'engagement de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. La menace ne peut être évitée et vaincue que si la communauté internationale entreprend une action globale, coordonnée et efficace pour la combattre. À cet égard, les États membres sont appelés à engager toute mesure qui doit comporter un volet à long terme afin de lutter contre les conditions qui sont susceptibles d'être exploitées par les terroristes pour créer ou élargir leur base de pouvoir.

67. La communauté musulmane a été la plus touchée par le nombre croissant d'actes terroristes à travers le monde. Les États membres de l'OCI devraient prendre note de cette situation malheureuse dans laquelle nous nous trouvons et trouver un mécanisme global pour faire face à ce fléau. Les mesures à prendre doivent inclure la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, qui englobe la démocratie et la sécurité alimentaire. C'est parce que le terrorisme, dans certains cas, peut être perçu comme un signe clair de conflit politique et dans une certaine mesure, il est largement admis que la pauvreté et les mauvaises conditions économiques jouent un rôle important dans des actes terroristes, même si tout cela ne peut jamais être une excuse ou explication du recours au terrorisme.

68. OCI a déjà lancé un certain nombre de mesures par la création de plusieurs organes et unités qui visent à relever ces défis. L'Unité de soutien pour la paix, la sécurité et la médiation, l'Institution de la sécurité alimentaire de l'OCI et la mise en place de la Commission permanente et indépendante des droits de l'homme de l'OCI font partie des efforts dans lesquels se lance l'Organisation, à l'effet de promouvoir la bonne gouvernance et faciliter la résolution pacifique des conflits à travers la médiation entre les États membres.

69. Pour galvaniser davantage la coopération internationale sur la lutte contre le terrorisme, l'OCI a organisé un atelier pour ses pays membres sur la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005) des Nations Unies sur la lutte contre l'incitation au terrorisme, en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de l'ONU (CTED), du 28 au 30 mai 2013 au Secrétariat général de l'OCI. Un certain nombre d'États membres, des États observateurs et les représentants de l'ONU, de l'Union africaine et de la Ligue arabe ont participé à l'atelier. (Ci-joint copie du rapport).

70. Un aperçu analytique fait sur les menaces de terrorisme au cours des débats de l'atelier a révélé un tableau alarmant de l'angoisse à laquelle la communauté internationale est confrontée. La seule option que nous avons est d'intensifier nos efforts, à travers une coopération solide pour lutter contre la menace et dans ce sens, certains principes directeurs et éléments utiles ont été identifiés;

- i. Les États membres ont été appelés à mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité 1621 (2005) d'une manière globale, coordonnée et soutenue, et conformément aux principes du droit international.
- ii. Tous les participants ont convenu qu'une définition claire et consensuelle du terrorisme, y compris le concept de l'incitation au terrorisme, est une condition nécessaire pour toute législation, qu'elle soit nationale ou internationale.
- iii. Il y avait une ligne ténue entre l'incitation qui pourrait aboutir à commettre l'acte du terrorisme et le droit à la liberté d'expression, et criminaliser l'incitation entraînerait donc un équilibre net entre l'application effective de la loi et le droit à la liberté d'expression.
- iv. Les États membres sont invités à établir des institutions de réhabilitation et de réinsertion pour les personnes qui ont été condamnées pour des actes de terrorisme en vue de leur réintégration totale dans la société.
- v. Un appel a été lancé pour l'élaboration d'un projet pilote entre l'OCI et la DECT de l'ONU pour examiner les initiatives existantes visant à la mise en œuvre de la résolution 1621 (2005) dans d'autres États membres. L'idée était de développer les bonnes pratiques à partir des leçons tirées de ces projets pilotes.

COOPERATION ENTRE L'OCI ET LES AUTRES ORGANISATIONS ET GROUPEMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX :

71. Les faits saillants des relations de l'OCI avec plusieurs organisations internationales au cours de la période en question sont les suivants:

LES RELATIONS DE L'OCI AVEC LES NATIONS UNIES

72. J'avais représenté l'OCI à la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 2012. En plus d'assister à la Réunion annuelle de coordination des ministres des Affaires étrangères de l'OCI et d'autres réunions de l'OCI, j'ai aussi eu une audience avec le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et fait plusieurs contacts bilatéraux avec divers dignitaires et chefs des divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations.

73. J'ai rencontré le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, à New York, le 12 Février 2013, après avoir pris la parole au débat ouvert du Conseil de sécurité des Nations Unies sur «la protection des civils dans les conflits armés», où j'ai informé le Secrétaire général de l'ONU sur les conclusions du dernier Sommet de l'OCI au Caire. En outre, nous avons échangé sur la situation au Moyen-Orient, le conflit israélo-palestinien, la Syrie, le Mali et le Myanmar.

74. J'ai eu une discussion par téléphone avec le secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Au cours de la conversation nous avons discuté des derniers développements en Syrie et avons convenu de poursuivre les consultations et la coordination sur les développements aux niveaux régional et international.

75. J'ai rencontré le Représentant spécial de l'ONU pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi au Caire le 4 Avril 2013. J'ai écouté un exposé sur les derniers contacts de Brahimi dans le cadre de ses efforts pour trouver une solution politique à la crise en Syrie, discuté avec M. Brahimi la crise syrienne et ses derniers développements et exprimé le soutien de l'OCI aux efforts de Brahimi pour parvenir à un règlement qui mettrait fin à la situation de crise en Syrie.

76. J'ai eu une réunion avec S.E. M. Romano Prodi, ancien Premier Ministre de l'Italie et Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahel en marge de la réunion du Groupe de contact sur le Mali tenue au Secrétariat général de l'OCI, le 13 mai 2013.

77. Au cours de la réunion, nous avons échangé nos points de vue et l'envoyé spécial de l'ONU m'a informé de la situation sur le terrain. Nous avons convenu de joindre nos forces afin d'intensifier les efforts de la communauté internationale pour consolider la sécurité, la stabilité et le développement au Mali et dans toute la région.

78. L'Organisation de coopération islamique et l'Initiative sur la diplomatie tranquille (IQD) ont organisé conjointement un atelier sur la médiation les 18 et 19 mai 2013 au siège de l'OCI à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Une vingtaine de fonctionnaires du Secrétariat général ont participé à l'atelier.

79. L'atelier a été organisé dans le cadre du programme de coopération entre le Secrétariat général de l'OCI et l'IQD de l'ONU en vue de renforcer les capacités institutionnelles de l'OCI dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation en tant qu'outils de prévention des conflits.

80. En guise de témoignage de solidarité avec la communauté internationale, l'OCI a continué à délivrer des messages forts sur les divers événements internationaux tels que la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale de la femme, etc.

81. Le Directeur des Opérations de l'OCHA (Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires), M. John Francis Ging, a effectué une visite officielle au Secrétariat général de l'OCI les 6 et 7 Mars 2013. M. Ging a eu des entretiens fructueux au cours de la visite de deux jours avec le Secrétaire général adjoint de l'OCI aux affaires humanitaires, l'Ambassadeur Atta El Manaan Bakhit et le personnel de l'ICHAD. Les discussions ont porté sur les moyens les plus efficaces d'améliorer la coordination entre l'OCI et l'OCHA, pour une meilleure et plus rapide assistance humanitaire aux personnes nécessiteuses et vulnérables en période de crise humanitaire, mais aussi sur leurs expériences respectives en ce qui concerne la situation humanitaire prévalant au Mali , au Myanmar, en Syrie, au Soudan, au Yémen, en Somalie, etc.

82. Les discussions ont également reconnu et souligné la nécessité fondamentale d'élaborer un système humanitaire mondial plus inclusif qui englobera les nouveaux acteurs du monde musulman, et ont réitéré l'appel lancé précédemment pour voir les deux organisations jouent un rôle plus complémentaires en termes de négociation de l'accès.

83. Le 28 Février 2013, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont officialisé leur partenariat continu avec la signature d'un Mémoire d'entente (MoU). Le Professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'OCI et Mme Sally Fegan-Wyles, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Directeur par intérim de l'UNITAR, ont signé le protocole d'accord au nom de leurs organisations respectives. L'objectif du protocole est de fournir un cadre de coopération dans lequel l'UNITAR et l'OCI peuvent créer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités et de recherche en fonction de leurs priorités communes dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, de l'économie, de la science et la technologie, et des questions culturelles et sociales.

LES RELATIONS DE L'OCI AVEC L'UNION AFRICAINE

84. L'OCI continue de suivre avec beaucoup d'intérêt les efforts louables déployés par l'Union africaine pour parvenir à la paix et la stabilité dans différentes régions d'Afrique et de tirer des leçons de ses expériences dans la consolidation de la paix. Le Secrétariat général de l'OCI a assisté à différentes réunions ministérielles et au sommet de l'Union. L'UA a pour sa part participé au 39^{ème} CMAE à Djibouti et au 12^{ème} sommet islamique au Caire. Les deux parties ont participé aux réunions du Groupe de contact international sur la Somalie, ainsi qu'à la conférence internationale sur la Somalie tenue à Londres le 7 mai 2013, aux réunions du Groupe de soutien et de suivi sur le Mali, à la conférence des donateurs pour le Mali tenue le 15 mai 2013 à Bruxelles et aux réunions sur le processus de paix au Darfour à Doha. Avec les changements au niveau de la Commission de l'UA, j'ai félicité le nouveau président et son équipe dans l'espoir que les relations bilatérales entre l'OCI et l'UA connaissent un nouvel élan sous sa direction.

85. Malgré les contacts et interactions positifs croissants avec l'UA qui, comme je l'espérais, devraient être formalisés par l'accord de coopération longtemps retardé entre nos deux

organisations, le progrès est resté bloqué sur ce front. Immédiatement après l'adoption par le 38^e CMAE à Astana, du projet soigneusement négocié qui a pris en compte la préoccupation majeure de certains États membres, le texte approuvé a été transmis à l'UA lui demandant de fixer une date pour la signature. À la réception du projet, l'UA a soulevé de nouvelles observations, y compris des remarques sur l'article de base qui a apaisé la préoccupation grave d'un État membre. Selon la partie africaine, bien qu'ils comprennent la raison de l'insertion, dudit article, son intégration dans le texte pourrait également être problématique pour eux. À cet égard, ils ont proposé soit de le supprimer complètement du texte alors qu'ils veilleront à ce que toute difficulté soit évitée dans la mise en œuvre comme c'est le cas avec leurs autres partenariats, ou que l'article soit reformulé comme suit: "La coopération entre les deux organisations est limitée aux Etats membres de l'ONU et de l'UA" une formulation qui pourrait aussi être problématique à l'OCI.

86. Suite à la position de l'UA, j'ai de nouveau engagé d'intenses consultations avec les États membres concernés et l'UA pour un éventuel compromis pouvant permettre de sortir de l'impasse, mais j'ai le regret de vous informer que tous mes efforts n'ont pas donné les résultats positifs escomptés. Je soumetts donc la question aux Etats membres pour examen et décision sur la voie à suivre.

LES RELATIONS DE L'OCI AVEC LA LIGUE ARABE

87. À plusieurs reprises, j'ai eu des entretiens fructueux avec le Dr Nabil Al-Arabi, le secrétaire général de la Ligue arabe. Nous avons convenu d'intensifier notre coopération sur un certain nombre de questions, notamment la Palestine, le Moyen-Orient, l'Irak, la Somalie et le Soudan.

88. Le Secrétaire général de la Ligue Arabe S.E Dr. Nabil El-Arabi a visité le siège de l'OCI le 20 Décembre, 2012. Lors de ma rencontre avec M. Arabi, nous avons discuté des questions régionales, en particulier la question palestinienne et les colonies israéliennes, en plus des retombées de la crise syrienne, de l'islamophobie et d'autres questions d'intérêt commun. Nous avons insisté sur l'accroissement de la coopération et la coordination entre l'OCI et de la LEA, notamment en ce qui concerne leurs activités au sein des Nations Unies.

89. J'ai participé aux travaux du vingt-quatrième Sommet arabe tenu à Doha le 25 Mars 2013 et prononcé à la séance d'ouverture du Sommet une allocution dans laquelle j'ai souligné l'importance de consolider la coopération entre l'OCI et la Ligue des États arabes dans différents domaines.

90. La Commission mixte sur le suivi de la mise en œuvre de l'accord de coopération OCI-Ligue Arabe, a conclu sa 3^{ème} session les 8 et 9 mai 2013, au siège de la Ligue Arabe au Caire. L'ordre du jour de la réunion comprenait diverses questions d'intérêt commun, notamment la crise syrienne, la cause palestinienne, et les dossiers du Soudan, de la Somalie, du dialogue interculturel et de la lutte contre le terrorisme et du dialogue des civilisations. La réunion désigné des points focaux dans l'OCI et la Ligue pour une meilleure coordination et pour réaliser des objectifs communs.

LES RELATIONS DE L'OCI AVEC L'UNION EUROPÉENNE

91. J'ai effectué une visite à Bruxelles les 25-26 Juin 2013 et rencontré un certain nombre de dignitaires, dont Mme Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE pour la politique étrangère et la sécurité commune. Au cours de nos rencontres, j'ai eu des discussions fructueuses avec eux sur les questions d'intérêt commun.

92. Le Bureau de l'OCI à Bruxelles a été officiellement ouvert à la présence d'un certain nombre de dignitaires de l'Union européenne. Ce bureau permettrait d'assurer des interactions plus étroites avec le siège de l'Union européenne et ses différents bureaux.

OCI- OSCE

93. Le 29 Novembre 2012, j'ai pris la parole au Conseil permanent de l'OSCE, à l'invitation du président irlandais en exercice. Dans mon discours j'ai réitéré la volonté de l'OCI de renforcer le dialogue politique et la coopération pratique avec l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), y compris dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits, de la lutte contre l'intolérance et de l'observation des élections et exprimé la volonté de l'OCI de coopérer avec l'Ukraine, prochain Président en exercice en 2013. J'ai également eu une réunion bilatérale avec le Représentant permanent de l'Ukraine qui doit présider le Conseil permanent de l'OSCE en 2013.

OCI-OIAC

94. Le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), S.E. l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü qui était en visite officielle en Arabie Saoudite a visité le siège de l'OCI, le 13 mai 2013.

95. Lors de ma rencontre avec le directeur général de l'OIAC nous avons échangé sur les développements sur la scène internationale et les domaines potentiels de coopération entre l'OCI et l'OIAC.

OCI- CCG

96. Durant la période sous revue, l'OCI et les pays du CCG ont entretenu des contacts réguliers et des échanges de vues sur les questions d'intérêt mutuel pour renforcer la coopération entre les deux organisations. Des efforts sont en cours du côté de l'OCI pour renforcer la coopération dans le meilleur intérêt des peuples des pays membres des deux organisations.

LE RÔLE FUTUR DE L'OCI DANS LE MAINTIEN DE LA SECURITE ET DE LA PAIX ET LA RESOLUTION DES CONFLITS

97. Lors du 39^{ème} CMAE qui s'est tenue à Djibouti, les ministres ont adopté la Résolution 19/39-POL qui a rappelé la réunion du GIGE tenue les 13 et 14 Décembre 2011 et son rapport et a noté le rôle important du Secrétaire général de l'OCI de par ses bons offices et sa médiation dans la résolution des conflits dans certaines parties des États membres. Grâce à la résolution, les ministres ont approuvé la proposition du GIGE sur la création d'une unité dédiée au maintien de la sécurité et la résolution des conflits et ont appelé les États membres à coopérer pour le renforcement des capacités du Secrétariat général afin de renforcer son expertise dans les mesures de confiance et de créer des conditions propices à la prévention et la résolution des conflits. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, j'ai établi en Mars 2013 l'Unité de paix, de sécurité et de médiation de l'OCI (UPSM) au Secrétariat Général dans les limites de ses ressources disponibles.

98. L'UPSM vise à renforcer le rôle de l'OCI en matière de médiation et de diplomatie tranquille comme outils de prévention et de résolution des conflits. Elle vise à soutenir l'intensification de l'utilisation des bons offices du Secrétaire général et des représentants spéciaux et à renforcer la coopération avec d'autres organisations régionales et internationales. L'UPSM va d'abord se concentrer sur le renforcement de ses capacités, après quoi il devrait fonctionner par la surveillance des situations de crise actuelles et potentielles et donner une réponse diplomatique préventive en temps opportun. Il s'agira en même temps d'identifier et d'analyser les principales causes profondes des conflits et de déterminer les voies et moyens d'y remédier. L'UPSM en tant que mécanisme de soutien s'efforcera également de dialoguer avec les États membres de l'OCI et les autres organisations internationales et régionales pour partager les expériences en matière de médiation et de résolution des conflits. Je remercie les États membres pour leur intérêt soutenu et leur assure que le Secrétariat général sera à la hauteur de leurs attentes en ce qui concerne cette Unité et le rôle de l'OCI dans la construction de la paix et la prévention et la résolution des conflits.

NOUVEAUX BUREAUX REGIONAUX

99 - S'agissant de la résolution n ° 39/39- POL de la trente-neuvième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, tenue en République de Djibouti, durant la période du 15 au 17 Novembre 2012, relative à la création de nouveaux bureaux régionaux de l'Organisation et qui prévoit "la création de deux nouveaux bureaux régionaux de l'OCI au cours des deux prochaines années », soit un premier Bureau cette année et un deuxième l'année suivante, et me demande en tant que secrétaire général de veiller à la mise en œuvre et au suivi de la résolution et de mener des consultations avec les États membres sur les conséquences et les incidences financières qui en découlent, je voudrais vous signaler que j'ai effectivement entamé tenu des consultations à ce sujet afin de choisir le Bureau régional à créer en premier dans le courant de cette année en application de la résolution pertinente.

100 – J'ai abouti à cet égard à la conviction que l'ouverture d'un bureau de l'OCI au Caire cette année même pourrait avoir valeur de symbole pour renforcer la coordination avec la Ligue arabe et contribuer à élargir l'audience de notre Organisation à travers les médias pour tirer parti des nombreuses plateformes médiatiques offertes par le Caire. Il a déjà été procédé à des consultations avec les autorités égyptiennes, qui se sont déclarées favorables à la chose

et pleinement disposées à fournir toutes les facilités nécessaires pour permettre au futur bureau de l'OCI de devenir opérationnel le plus tôt possible une fois que le Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres aura donné son feu vert. Il est également à noter que le financement de ce bureau, s'il est approuvé, n'entraînera aucune charge supplémentaire pour les États membres.

101 - D'autre part, nous espérons voir se poursuivre les consultations pour l'ouverture d'un autre bureau l'année prochaine dans un Etat non membre en ayant à l'esprit la volonté de promouvoir les intérêts supérieurs de l'Oummah islamique et de renforcer la communication avec les minorités musulmanes. Le Secrétariat général soumettra bien entendu au CMAE un rapport sur cette question à sa session de l'année prochaine.